



COMMUNE DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

Extrait du registre des délibérations

Vendredi premier octobre deux mille vingt et un, à vingt heures et trente minutes, en mairie, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexis BADOIL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **15**

Président : Alexis BADOIL, Maire.

Secrétaire élu : Arnaud VERNAY.

14 membres présents à la séance : Alexis BADOIL, Chantal YVOREL, Gilbert MOSNIER, Sandrine DRIVON, André BASTION, Virginie MASSE, Joseph VOLAY, Laëtitia TEXIER, Joachim BOURBON, Colette PERIER, Arnaud VERNAY, Cindy GUIOTTO, Sylviane FAYOT, Laurent CHABAUD

1 membre absent : Jean-Charles JULLIN

1 procuration : Jean-Charles JULLIN à André BASTION

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 1^{er} OCTOBRE 2021**

Le Conseil Municipal :

- Valide le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 06 septembre 2021.
- Fait le point sur les travaux et projets :
 - o **Carrefour du camard** : les travaux sont terminés. Il restera à régler la cession d'une partie de parcelle entre un riverain et le Département.
 - o **Projet OPAC du Rhône et maison ex Thizy** : l'OPAC du Rhône a sélectionné 3 architectes et doit faire son choix prochainement. Les acquéreurs de la maison devraient déposer un permis de construire dans les semaines à venir.
 - o **Rénovation énergétique et dernier commerce** : un accord de subvention dans le cadre de la DETR 2021 a été notifié à hauteur de 50 %. Nous espérons le retour du dossier déposé auprès de la Région d'ici la fin du mois.
 - o **Projet aménagement terrain « ex Crozier »** : l'idée serait de consulter les entreprises en hiver pour bénéficier des meilleurs prix. Afin de commencer les travaux dès les notifications des subventions reçues, une convention sera signée avec la copropriété « mon village » avant d'acquérir les parcelles. Le maître d'œuvre sera choisi lors de la prochaine réunion du conseil municipal.
 - o **Projet MAM** : plusieurs personnes sont potentiellement intéressées.
- Valide le devis de l'entreprise Bâti MFC pour la rénovation des murs du cimetière (7 646.40 € TTC).
- Prend note des différentes demandes d'urbanisme déposées en mairie.



- Entend les comptes rendus de différentes réunions :
 - o **Conseil municipal enfants** : le bilan de l'année est positif. Plusieurs projets sont en cours : création de décorations pour Halloween et pour Noël, projection d'un film à la salle des fêtes pendant les vacances de Noël...
 - o **Vie du village** : un contact est pris avec le casernement de Ste Foy l'Argentière pour proposer une formation à l'utilisation d'un défibrillateur et aux gestes de premiers secours. La CCMDL aura un stand sur le marché le 08 octobre avec les vélos à assistance électrique.
 - o **CCMDL et conférence des Maires**: il a été décidé le maintien de la redevance des ordures ménagères ; les listings de la population feront l'objet d'un suivi plus précis notamment dans les « grosses » communes. Un PIG (projet d'intérêt général) va être mis en place et permettra à des propriétaires aux faibles revenus d'entreprendre des travaux de rénovation énergétique ou de maintien au domicile, 121 logements peuvent être aidés sur 3 années.
 - o **Environnement** : un composteur collectif pourrait être installé vers la maison de l'amitié. Les habitants de la commune pourraient déposer leurs sapins de Noël entre le 10 et le 16 janvier 2022 pour qu'ils soient ensuite broyés, le lieu reste à définir. Cette année 10 nouveaux arbres seront plantés (6 à l'espace de loisirs et 4 dans la bute au dessus du terrain en gore). Le Syder subventionne à hauteur de 80 % l'installation de borne de chargement pour véhicule électrique. La commission souhaite organiser une visite du centre de tri de Genas.
 - o **CCAS** : une réunion a lieu bientôt pour organiser le goûter de Noël prévu le 18 décembre 2021.
 - o **Jeunesse – CCMDL** : état des lieux des actions menées auprès des 12-18 ans.
 - o **Solidarités actives – CCMDL** : présentation de l'association ACTIOM qui propose plusieurs mutuelles. Information donnée sur le « reste à charge zéro » pour les soins dentaires et optiques que les praticiens doivent proposer.
 - o **Déchets – CCMDL** : les nouvelles consignes de tri sont en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2021.
 - o **Transition énergétique – CCMDL** : une campagne de communication « ça bouge chez nous » est menée pour sensibiliser la population aux différents modes de transports.
 - o **Syder** : le syndicat est toujours à la recherche de toits pour l'installation de panneaux photovoltaïques.
- Est informé que les « Brigades nature » sont intervenues durant 2 semaines pour le nettoyage des chemins communaux et que l'entreprise d'élagage interviendra à partir du 04 octobre prochain.
- Prend note que les travaux de réparation de la croix des rivières ont été effectués.
- Entend que Monsieur le Maire et l'adjointe en charge de la culture ont rencontré les bénévoles de la médiathèque afin d'évoquer le remplacement de l'agent communale qui fera valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année. Le coordinateur du réseau des bibliothèques de la CCMDL apportera son expertise sur les candidatures reçues.
- Valide la convention aux missions pluriannuelles proposées par le centre de gestion du Rhône et adhère aux missions de médecine préventive (80 € par agent / an) et d'inspection hygiène et sécurité (gratuit). (délibération 47.2021)
- Valide l'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, avec le centre de gestion du Rhône, pour un coût annuel de 100 €. (délibération 48.2021)



- Reconduit l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2021 à 100 €. (délibération 49.2021)
- Est informé que 13 néons sur 48 sont hors service à la salle des sports. Réflexion en cours sur un changement total par un système LED. Attente des devis.
- Est informé qu'un véhicule a percuté et détruit 6 jardinières rue du tonkin. Une plainte a été déposée à la gendarmerie et une déclaration d'assurance établie.
- Valide le devis de SUEZ d'un montant de 689.96 € TTC pour la remise en état de 2 bornes à incendie.
- Constate l'augmentation de la part « syndicats des communes » sur la taxe foncière 2021. Il est rappelé que le conseil municipal n'a pas voté d'augmentation des taux pour 2021.
- Fixe la prochaine réunion du conseil municipal au vendredi 05 novembre 2021 à 20h30 en mairie.

Document établi le 07 octobre 2021

Affiché le 07 octobre 2021

Le Maire,
Alexis BADOIL



Procès-verbal certifié exécutoire

Le **07 OCT. 2021**

Le Maire,
Alexis BADOIL

